

Septembre 2018 - Analyse n° 8

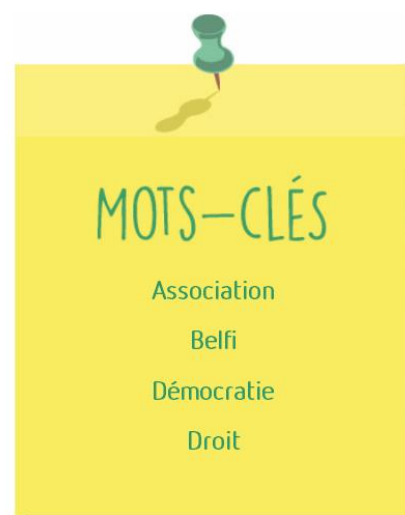


Visite surprise en Brabant wallon : quand le contrôle avance masqué



Avant-propos

Décembre 2017. Une association du Brabant wallon fait face à une « inspection non identifiée » qui ne laissera ni les personnes ni l'institution indemnes. Le Cefoc, partenaire de longue date de cette asbl, est vivement interpellé. Une interview menée par Véronique Herman et Céline Trujillo-Trujillo, formatrices permanentes au Cefoc.



Le Cefoc (Centre de formation Cardijn) est une association d'Éducation permanente qui organise chaque année une cinquantaine de groupes de formation en Belgique. Ces groupes rassemblent des personnes issues ou solidaires des milieux populaires. Les différentes formations proposées visent à s'interroger sur le sens de la vie, à réfléchir à comment vivre ensemble de manière citoyenne, en agissant dans le sens d'une société plus démocratique et plus solidaire.

Dans le prolongement de ses activités de formation, le Cefoc publie chaque année de courts textes d'analyse et une étude. Les thématiques abordées trouvent leur source dans les réflexions mises sur la table par les participants aux formations. Les textes sont destinés aux acteurs du monde associatif et à tout citoyen à la recherche d'outils de compréhension de la société susceptibles de favoriser l'émancipation et la mobilisation individuelles et collectives.

Avec le soutien de la  FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Introduction

C'est l'histoire d'une journée particulière pour une petite association du Brabant wallon qui restera anonyme, à sa demande. Cette asbl, Initiative Locale d'Intégration¹, organise des cours d'alphabétisation et de « français langue étrangère », le parcours d'Intégration des primo-arrivants de la Région wallonne² et des activités visant l'interculturalité au niveau local. Elle animait également, jusqu'il y a peu, une école de devoirs. Elle met en œuvre, au quotidien, des valeurs visant un meilleur vivre-ensemble et la construction d'une société plus inclusive. Son action est presque entièrement financée par les pouvoirs publics. L'équipe des salariés comprend des personnes de différentes origines, dont certaines sont musulmanes et portent le foulard.

En décembre 2017, cette petite association va devoir faire face à une expérience éprouvante « d'inspection non identifiée » qui ne laissera ni les personnes ni l'institution indemnes. Le Cefoc, partenaire de longue date de cette asbl, a été vivement interpellé par l'événement.

Écrite en collaboration avec le personnel de l'association concernée, cette analyse en propose, sous forme d'interview, un récit qui pointe des fonctionnements et des méthodes pour le moins étonnants de la part de structures et de dispositifs institutionnels d'un pays démocratique. Elle

1 Les Initiatives locales d'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère (ILI) sont des asbl, pouvoirs locaux, fondations, établissements d'utilité publique qui réalisent des actions en faveur de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. La Wallonie soutient financièrement ces initiatives qui développent une méthodologie et une pédagogie adaptées. Les missions des ILI sont les suivantes : la formation à la langue française ; la formation à la citoyenneté ; l'insertion socio-professionnelle ; l'aide juridique spécialisée en droit des étrangers. Voir : <http://actionsociale.wallonie.be/integration/initiative-locale-integration>.

2 L'objectif du Parcours d'intégration est d'accueillir et d'accompagner les nouveaux résidents étrangers de Wallonie, de les aider à acquérir les connaissances de base sur le fonctionnement de la société et des relations sociales en Belgique et de faciliter leur intégration sur le territoire. Voir : <http://actionsociale.wallonie.be/integration/parcours-integration-primos-arrivants>.

a comme ambition de valoriser le « droit à la parole » des citoyens, d'amener sur la place publique un récit de ce qu'ils ont vécu. Faire connaître cette expérience, qui n'est pas isolée³, permettra peut-être de sensibiliser d'autres citoyens et d'interpeller les pouvoirs publics. L'interview met en évidence la question des droits de base, des droits de l'Humain, des droits des travailleurs/euses, des droits des associations. Ces droits peuvent-ils encore être respectés en cas de « contrôle masqué » ?

L'interview donne la parole successivement à Laïla, Martin et Solange (noms d'emprunts), membres de l'équipe de l'association : que s'est-il passé ce jour-là ? Comment chacun a-t-il vécu les événements ? Qui sont les acteurs de cette intervention particulière ?

Récit

Mercredi 13 décembre 2017. **Laïla, responsable administrative**, est en plein travail lorsqu'une visite inattendue vient perturber son emploi du temps.

Cefoc : Laïla, peux-tu décrire comment cette visite imprévue se déroule ce jour-là ?

Laïla : *Un homme et une femme arrivent dans mon bureau, se présentant comme venant de l'inspection du travail, de l'ONSS. C'est quelque chose d'inhabituel mais, somme toute, de normal. Je réponds à différentes questions, demandes et vérifications par rapport aux contrats de travail des employés de l'association. Les deux personnes sont très sympathiques. L'ambiance est décontractée, même si je n'ai jamais eu affaire à ce type de démarche. Jusque-là, tout va bien. Tout me semble normal. Mais, très vite, plusieurs autres personnes entrent dans le bureau, six au total, sans sonner et sans se présenter. Je ne sais pas qui sont ces gens. Je repère seulement dans le groupe un policier local qui, lui, a son uniforme. L'ambiance change...*

3 Voir notamment le contrôle au sein de l'asbl Globe Aroma :

<http://plus.lesoir.be/140149/article/2018-02-14/globe-aroma-nous-refusons-que-nos-asbl-servent-de-souricieres> ; www.lesoir.be/140078/article/2018-02-14/la-descente-policier-globe-aroma-est-justifiee-par-un-plan-anti-foreign.



Les deux agents de l'ONSS me posent encore quelques questions, me font imprimer mes prestations du mois, puis prennent place autour de la table en me disant que, pour ce qui les concerne, tout est en ordre. Ils me précisent que les autres personnes qui viennent d'arriver ne font pas partie de l'ONSS.

Tu es donc entourée d'un nombre important de personnes que tu n'identifies pas ?

Oui, c'est ça. Je me retrouve avec ces personnes assises autour de la table, qui ne se présentent toujours pas. Je ne me sens pas à l'aise dans cette situation : qui sont-elles ? Si elles ne font pas partie de l'ONSS, que souhaitent-elles contrôler ? Font-elles partie du Forem ? Ou de la police fédérale ? Que dois-je dire ou ne pas dire ?

As-tu la possibilité de poser des questions ? Ou de faire des hypothèses ?

On ne me laisse pas trop le temps d'analyser la situation. On me pose des tas de questions, simultanément et dans tous les sens. C'est une situation très stressante. Une personne me demande ma carte d'identité. Ils ont entre leurs mains une liste de personnes et me demandent si je connais telle ou telle. On me pose des questions sur mes qualifications, des questions plus personnelles aussi. Une femme, plus particulièrement, m'interroge. Elle me demande ensuite de contacter la directrice, Solange, et de la faire venir. Je ne comprends pas la situation. J'appelle Solange. Elle n'a pas de voiture pour nous rejoindre tout de suite. On lui propose donc de venir la chercher chez elle. Ce qu'elle accepte.

Laïla se sent perdue dans cette situation. Comment répondre au mieux, de manière adéquate, à ces nombreuses demandes et questions, de la part de personnes dont elle ne connaît pas l'identité, sur son lieu de travail ? Et en présence d'un policier local ? A-t-elle le droit de refuser d'en dire davantage ? Comment appréhender au mieux la suite de cette visite ? L'ambiance est « policière », la plaçant d'emblée dans une posture de coupable. Dès lors, il lui est impossible de réfléchir sereinement à ce que pourraient être ses droits.

Au milieu de cette confusion générale, une partie du groupe des visiteurs se dirige vers un autre bâtiment, dans le local où **Martin, volontaire récemment engagé par l'association**, donne un cours de français. Son groupe d'apprenants est composé de personnes d'origines étrangères diverses. Il ne connaît pas leurs situations administratives, ne sait pas s'ils ont tous des « papiers en règle ». Ce sont des questions que l'association ne pose pas aux personnes qui viennent pour apprendre le français.

Cefoc : Martin, raconte-nous comment ton cours de français s'interrompt ?

Martin : Ça se passe au beau milieu de mon cours. Tout à coup, je vois entrer des gens dans la salle. Je pense d'abord qu'il s'agit d'une erreur. Sans doute ces personnes vont-elles me demander un renseignement ? Peut-être cherchent-elles leur chemin ? Elles ne cherchent pas. Elles ont trouvé et c'est ici leur chemin ! Dans ma classe de cours. Au milieu de mes apprenants. Une femme s'approche de moi. Trois autres personnes se dispersent dans la salle, à des endroits assez « stratégiques ». Il y en a même un qui se place devant la porte d'entrée, comme s'il voulait empêcher qu'on puisse s'enfuir. Sommes-nous bloqués ? Pourquoi ?

Comment réagis-tu à cette intrusion ?

Comme il n'y a pas de mot, pas de présentation de leur part, je leur pose la question avec humour : « C'est Saint-Nicolas ? ». Non, ce n'est pas Saint-Nicolas. Un lourd silence s'ensuit, comme réponse, comme accueil, comme formule pour cette étrange visite. On me demande ma carte d'identité. J'essaie que les apprenants de mon cours ne paniquent pas. Pour eux, j'essaie de rester calme. Je me sens d'abord curieux, étonné, puis fâché. La situation est tendue. On ne me donne aucune explication valable sur ce qui se passe, on ne répond pas à mes questions. Par contre, eux, ils m'en posent des questions ! Je leur demande si je suis obligé de répondre. Qu'est-ce que c'est que cette intrusion ? J'ose leur rappeler qu'ils sont dans une propriété privée. Ils me répondent qu'ils ont le droit. Mais quel droit ? Je ne comprends pas ces méthodes. Je me doute bien qu'il s'agit d'un contrôle, mais je ne sais pas par qui, ni ce qu'ils veulent exactement. La dame, qui a l'air d'être à la tête du groupe, me pose des



questions à moi seul. Il y a peu de questions adressées aux apprenants. On ne leur demande pas leurs papiers, heureusement. Je suis partagé entre la colère, l'inquiétude et la confusion. Et puis, à un moment donné, ils estiment que c'est fini et partent. Je suis resté là, face à mes apprenants et je leur ai simplement dit : « Bon, on va reprendre le travail ». Ils n'ont pas reparlé de cela. Ma priorité est restée de les préserver du stress et de l'inquiétude face à cette intrusion, que j'ai trouvée violente.

Martin est sous le choc de ce qu'il vient de vivre. Pour lui-même, mais surtout pour les personnes de son cours. Il est passé de la curiosité à l'énervement puis à la colère, qu'il a contenue pour protéger les apprenants. Très vite, il s'est dit qu'il avait la chance, lui, d'être belge, d'avoir des papiers en règle et aucune raison d'avoir peur. Mais pour les apprenants ? Au minimum, dira-t-il, l'intervention a manqué de méthodes adéquates, d'explications et de respect. Il va plus loin en posant la question du droit : la procédure juridique officielle a-t-elle été respectée ? Et si elle a été transgressée, quelle éventuelle possibilité d'interpellation ? Pour ce nouveau bénévole au sein de l'équipe, la procédure relève réellement de l'intimidation et n'est pas digne d'un État de droit. Heureusement, à aucun moment, Martin n'a eu de doute sur l'intégrité de l'association. Récemment engagé comme volontaire, il aurait en effet pu se demander dans quel lieu il avait mis les pieds, si cette association, qui a pignon sur rue dans la commune n'était pas, somme toute, une belle façade pour des activités peu avouables !

Pendant que Martin et son groupe subissent l'intrusion des « inspecteurs », **Solange, fondatrice et directrice de l'association**, est à son domicile. Lorsque Laïla la contacte et lui explique la situation, elle accepte la proposition qu'une personne vienne la chercher chez elle. Mais elle ne s'attend pas à la manière dont les choses vont se dérouler !

Cefoc : On vient donc te chercher jusque chez toi ? Comment cela se déroule-t-il ?

Solange : Une voiture banalisée se gare devant chez moi. Un policier local en uniforme sonne à ma porte et me demande de confirmer mon identité. Il m'invite alors à entrer dans son véhicule. Mon fils de 13 ans vient de rentrer à la maison et j'espère qu'il ne m'a pas vue entrer dans cette voiture de police ! Je me demande aussi si les voisins ont vu quelque chose. Je ne comprends pas la situation et je suis embarrassée inquiète. Pendant le trajet, on me rassure en me disant qu'il s'agit juste d'une inspection du travail. La personne qui conduit la voiture et qui accompagne le policier local ne s'est pas présentée et roule nerveusement. Elle a l'air stressée. À notre arrivée sur le lieu de mon travail, je me sens à nouveau gênée de sortir de ce véhicule de police. Que vont penser les gens du quartier ici ? Rien n'est clair. J'ai l'impression d'avoir commis un délit et je n'ai pas d'explication. J'appelle mon mari pour le prévenir que je suis partie au travail.

Ensuite, tu entres dans les locaux de l'association...

Oui. J'ai un choc en arrivant dans le bureau, en voyant toutes ces personnes assises autour de la table. Très vite, on me demande ma carte d'identité. Laïla doit partir prendre son bus. Je me retrouve seule avec ce groupe inconnu et je sens beaucoup de tensions. On me pose toute une série de questions personnelles. On me demande notamment si l'association a des biens à l'étranger ! Mais pourquoi me pose-t-on ces questions ? Je leur rappelle qu'il s'agit ici d'une association financée entièrement par les pouvoirs publics, et non par des fonds privés.

Tu es ensuite questionnée sur le fonctionnement de l'asbl ?

Oui, c'est ça. On me demande de donner les coordonnées des membres du Conseil d'Administration de l'asbl, puis de consulter le registre de l'Assemblée générale. Or, la liste qu'ils ont entre les mains n'est pas à jour. Y figurent encore des personnes qui ont démissionné depuis plus de dix ans. Je donne donc les noms des personnes démissionnaires. Les questions continuent et la tension monte. Une dame me demande de donner le nom des « élèves »,

qu'elle considère comme des membres de l'asbl ! Mais pour notre association, ce ne sont pas des membres, ni même des « élèves » mais des « apprenants » ! Il n'est pas question pour moi de donner le nom de ces personnes. La dame compare notre association à un club où tous les participants sont membres. Nous ne sommes pas un club, mais elle ne semble pas vouloir le comprendre ! Et je ne sais toujours pas qui est cette dame qui me pose ces questions ...

Te pose-t-on d'autres questions encore ?

L'interrogatoire continue avec des questions autour du loyer, du contrat de location, des assurances, du journal de caisse, des comptes, des différents registres liés à l'Assemblée Générale. On me demande de sortir beaucoup de documents sur la table. La dame regarde notamment les détails du contrat de location des locaux. Tout va très vite et je me demande si tout cela n'est pas mis en scène d'abord pour nous déstabiliser. J'adopte alors une « stratégie de coopération », je prends note simplement de toutes les remarques qu'on me fait. Je pourrai vérifier ensuite ce qui est effectivement exigible aux yeux de la loi. Les demandes continuent, dans tous les sens. La dame semble chercher autre chose, mais quoi ? Je vois les personnes en présence regarder partout autour d'eux, sur les murs, sur les affiches... que cherchent-elles ?

Comment cet interrogatoire éprouvant se termine-t-il ?

Tout d'un coup, la dame, qui semble être « la cheffe », me dit : « c'est bon pour nous ». Elle me présente un document. Dans l'en-tête de celui-ci, je peux lire « Inspection Belfi » ! Et là, j'ai un terrible choc ! Je connais, je sais ce que ça signifie. Belfi est un dispositif créé par le parquet général de Bruxelles pour lutter contre le radicalisme et le terrorisme. Ces « opérations de contrôle » associent différentes forces et compétences, dont les polices fédérale et locale, mais aussi différents services d'inspection fiscale ou sociale comme l'Onem !

Je me suis retrouvée avec toutes ces émotions à gérer : la colère, le stress, la panique, l'épuisement... J'ai vraiment le sentiment de m'être fait avoir. Mais comment aurais-je pu réagir autrement ?

Un voile se lève sur cette mystérieuse et intrusive visite... le projet Belfi !

Annoncé dès septembre 2014, très peu de temps après l'attentat au Musée juif de Bruxelles survenu en mai de la même année, le projet Belfi est effectif depuis fin 2014. Il a été lancé par la police judiciaire fédérale de Bruxelles, en collaboration avec le parquet fédéral, les quatre auditorats du travail ainsi que l'agence fédérale pour les allocations familiales (FAMIFED), l'Office National de l'Emploi (Onem) et l'inspection sociale. Il ne concerne que la cour d'appel de Bruxelles, soit les arrondissements judiciaires de Bruxelles, Hal-Vilvorde, Leuven et le Brabant wallon. L'objectif de ce projet est d'identifier les fraudes sociales commises par des personnes parties s'enrôler dans les rangs de l'État islamique en Syrie. Lorsqu'une personne physique est identifiée comme percevant indûment des indemnités (allocations familiales, revenus de remplacement...) pouvant servir à financer des activités terroristes, un procès-verbal est transmis à l'Auditorat du travail afin que le paiement des indemnités cesse. Les enquêteurs de Belfi se basent sur la liste consolidée de l'OCAM⁴ pour identifier les « suspects ». Des personnes morales (associations) sont également contrôlées, en particulier pour vérifier leur respect de la législation sur les asbl. Lorsqu'une irrégularité est constatée, la régularisation est sollicitée auprès des responsables de l'asbl. Par la suite, d'autres sanctions peuvent être prises, jusqu'à la dissolution de l'association. Les contrôles de Belfi permettent également d'identifier des personnes en séjour illégal, de mettre à jour des infractions en rapport à la main d'œuvre étrangère, au chômage, aux contrats de travail... Ces infractions sont sanctionnées par des amendes pénales ou administratives.

On le voit, le dispositif Belfi déploie ses activités de contrôle dans un cadre légal parfaitement défini et compréhensible. Pour autant, le récit de cette « descente » dans une petite asbl, le choc et les retombées qu'elle peut avoir, à moyen et à long termes, tant sur les personnes que sur l'association, ne manquent pas de poser des questions, au minimum sur la forme de ses interventions.

⁴ Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace, directement sous l'autorité des Ministres de la Justice et de l'Intérieur.

Un deuxième texte portera sur l'analyse de l'impact d'une telle intervention et questionnera sa cohérence avec les objectifs poursuivis par le dispositif Belfi.



Véronique Herman et
Céline Trujillo Trujillo,
Formatrices permanentes au Cefoc

